Nations Unies S/2020/23



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2020
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 20 juin 2019 et le 18 décembre 2019 et rend compte des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 2483 (2019), depuis la publication de mon rapport sur la Force en date du 10 juillet 2019 (S/2019/562) et de mon rapport sur ma mission de bons offices en date du 14 novembre 2019 (S/2019/883).

2. Au 18 décembre 2019, la composante militaire comptait 794 soldats (700 hommes et 94 femmes), tous grades confondus, et la composante Police comptait 66 membres (37 hommes et 29 femmes).

II. Principaux faits nouveaux

3. Comme indiqué dans mon dernier rapport en date sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2019/883), Jane Holl Lute, haute fonctionnaire de l'ONU, a continué de mener des consultations en mon nom pendant la période considérée, en vue d'amener les parties à s'entendre sur un certain nombre de règles à respecter qui constitueraient un point de départ consensuel pour parvenir à un règlement négocié de la question de Chypre. Dans ce contexte, j'ai tenu une réunion conjointe informelle avec le dirigeant chypriote grec Nicos Anastasiades et le dirigeant chypriote turc Mustafa Akıncı, le 25 novembre à Berlin. Comme je l'ai fait remarquer dans ma déclaration à la fin de la réunion, les débats ont été ciblés et francs et les deux dirigeants ont réaffirmé leur engagement et leur détermination à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 716 (1991). Les deux dirigeants se sont accordés à dire qu'un règlement global et durable dans un avenir prévisible était de la plus haute importance pour le bien-être futur des deux communautés et que le statu quo n'était pas viable. Ils ont également affirmé leur attachement à la Déclaration commune du 11 février 2014, aux points de convergence antérieurs et au cadre que j'avais présenté le 30 juin 2017 en vue de parvenir à un accord stratégique ouvrant la voie à un règlement global.

20-00186 (F) 130120 130120



4. Comme je l'ai indiqué à l'issue de la réunion, j'ai accepté de poursuivre mes efforts pour parvenir à un accord concernant un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour ouvrir dès que possible des négociations progressives, constructives et axées sur les résultats. À cet égard, je me suis engagé à étudier avec les deux dirigeants et avec les puissances garantes la possibilité de convoquer en temps opportun une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU. Il a également été entendu qu'il n'était pas question de reproduire les mêmes schémas.

5. Je continue de suivre de près et avec préoccupation l'évolution de la situation en ce qui concerne les hydrocarbures à Chypre et alentour. Ces derniers mois, les deux parties ont fait des propositions distinctes pour régler le problème de la prospection d'hydrocarbures, comme indiqué dans mon rapport sur ma mission de bons offices en date du 14 novembre 2019 (S/2019/883). Cependant, des différends importants subsistent. Les faits nouveaux survenus dans la région au cours de la période considérée ont fortement avivé les tensions, et rien ne laisse présager une accalmie.

6. Les sondages d'opinion menés dans le cadre de ma mission de bons offices ont confirmé une fois encore que les deux communautés jugent très important de trouver une solution à la question de Chypre et qu'elles considèrent qu'un règlement serait préférable au maintien du statu quo. Dans les deux communautés, la majorité estime qu'une coopération plus étroite entre les parties sur des sujets tels que la gestion des crises, les questions culturelles, le rôle des femmes dans la société, le sport et la protection de l'environnement contribuerait grandement à rapprocher les Chypriotes grecs et turcs. Une part importante des deux communautés croit également qu'il serait possible, dans le cas où un règlement serait trouvé, de surmonter les difficultés initiales dans sa mise en œuvre et qu'un règlement serait source de prospérité économique et sociale pour tous les Chypriotes. Toutefois, le scepticisme quant aux chances de voir aboutir le processus de paix reste profond, en particulier chez les jeunes Chypriotes grecs. Par ailleurs, de nombreuses personnes dans les deux communautés ont toujours des sentiments mitigés à l'égard d'une éventuelle solution. Cela montre à quel point il est important pour les parties de mieux communiquer avec le public, de le rassurer et de l'informer sur la forme que pourrait prendre ce règlement.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

7. En l'absence de progrès significatifs vers une reprise des pourparlers, les tensions ont persisté sur le terrain. La guerre des mots que se livrent les parties a contribué à éroder davantage la confiance entre les deux communautés. Durant la période considérée, l'UNFICYP a continué de maintenir le calme dans la zone tampon et ses alentours, tout en s'employant à renforcer la confiance entre les communautés. Quelques progrès ont été faits sur ce front, malgré des clivages de plus en plus importants dans la sphère politique.

8. Dans sa résolution 2483 (2019), le Conseil de sécurité a invité les deux parties et toutes les parties concernées, avec l'aide de la Force agissant dans le cadre de son rôle de liaison, à redoubler d'efforts pour mettre en place un mécanisme de contacts directs au niveau militaire, et à continuer d'étudier les moyens d'établir des mécanismes et de renforcer les initiatives existantes pour dissiper de manière efficace les tensions, multiplier les démarches conjointes en matière pénale et faciliter le règlement des questions qui intéressaient toute l'île et donc l'ensemble des Chypriotes. La Force a redoublé d'efforts au cours de la période considérée pour contribuer aux progrès dans ces domaines, en assurant la liaison avec toutes les parties

concernées. S'agissant de l'éventuelle création d'un mécanisme de liaison militaire, toutes les parties concernées ont déclaré qu'elles seraient intéressées par une telle initiative et qu'elles y voyaient un intérêt, compte tenu en particulier des tensions militaires, certes de faible intensité, qui persistent dans la zone tampon. Ma Représentante spéciale a fait part aux parties de certaines idées concernant les principes directeurs qui pourraient guider un tel mécanisme et ses possibles modalités de fonctionnement. Ces idées tenaient compte des positions respectives des parties, s'appuyaient sur l'expérience de la Force et intégraient les meilleures pratiques recueillies dans des contextes similaires. Malgré le fait que les parties aient exprimé leur intérêt et pris note de ces suggestions, aucun terrain d'entente n'a encore été trouvé en ce qui concerne la structure et la date de création de ce mécanisme. De même, les préoccupations liées à la reconnaissance du statut du nord demeurent un obstacle politique considérable à la création de mécanismes civils de liaison pour la gestion des crises – qui ont fait l'objet d'un accord entre les dirigeants en 2008 – ou pour la lutte contre la migration clandestine, entre autres domaines.

9. En ce qui concerne les affaires pénales, plusieurs avancées ont été notées : par exemple, des réunions et des échanges d'informations ont eu lieu fréquemment dans le cadre du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et de la salle de communication mixte. De plus, la confiance s'est accrue entre les acteurs concernés des deux communautés, comme en témoigne le nombre plus important de transferts de criminels présumés d'un côté à l'autre de l'île avec l'aide de la Force. Toutefois, aucun résultat concret n'a encore été obtenu en ce qui concerne la mise en place de mécanismes de coordination. Dans le même temps, la nécessité d'un dialogue et d'efforts coordonnés est devenue de plus en plus évidente, compte tenu notamment du fait que les arrivées de migrants en situation irrégulière et de demandeurs d'asile sur l'île se sont multipliées et que des problèmes d'ordre public ont continué d'affecter le village bicommunautaire de Pyla.

10. L'UNFICYP a été l'une des premières opérations de maintien de la paix à mettre au point un système complet d'évaluation de la performance. Elle a commencé à l'élaborer en février 2019, en vue d'améliorer ses performances globales ainsi que l'efficacité des mesures prises pour régler les problèmes cités plus haut et d'autres et, plus généralement, de mieux exécuter son mandat. Dans le cadre de ce processus, elle a mis au point un cadre stratégique global comprenant des indicateurs d'effet et de résultats, sur la base duquel les activités de la mission sont évaluées chaque trimestre puis ajustées en conséquence.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

11. Dans sa résolution 2483 (2019), le Conseil de sécurité a demandé à recevoir des informations supplémentaires sur la meilleure façon de renforcer le rôle de la Force dans la zone tampon pour apaiser les tensions. La Force continue d'appliquer pleinement les recommandations issues de son examen stratégique complet de 2017 et de récolter les fruits des mesures prises aux fins de cette application. À l'issue de cet examen, des membres clés du personnel ont été répartis entre les secteurs pour les rapprocher des populations locales, avec lesquelles il est essentiel d'établir des contacts pour apaiser les tensions qui pourraient surgir. En 2019, des représentants du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix se sont rendus auprès de la mission et lui ont adressé d'importantes recommandations sur la manière d'améliorer davantage sa performance globale, notamment pour ce qui est d'apaiser les tensions dans la zone tampon et ses alentours.

12. Toutefois, la capacité de la Force d'apaiser les tensions ne dépend pas que d'elle, mais aussi des parties, qui pourraient contribuer à la désescalade dans la zone tampon

en s'efforçant de maintenir les tensions au plus bas et de respecter les pouvoirs dévolus à la Force dans la zone. À cet égard, et dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2483 (2019), a prié expressément les deux parties et toutes les parties concernées de respecter les pouvoirs dévolus à la Force dans la zone tampon et la délimitation de celle-ci. Malheureusement, les appels répétés lancés par la Force aux parties pour qu'elles respectent la délimitation de la zone tampon et se conforment à l'aide-mémoire 2018 ont souvent été ignorés. Son mandat actuel ne lui conférant aucun pouvoir exécutif, la Force est tributaire de la coopération de ses interlocuteurs pour ce qui est de prévenir les tensions dans la zone tampon et ses alentours.

13. Guidée par l'initiative Action pour le maintien de la paix, la Force est déterminée à contribuer à la promotion de solutions politiques dans le cadre de son mandat actuel. La principale valeur ajoutée de la mission dans la réalisation de cet objectif découle des efforts qu'elle fait pour prévenir les tensions, maintenir le calme et renforcer la confiance entre les communautés.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

14. Au cours de la période considérée, l'UNFICYP a contribué à maintenir un environnement stable dans la zone tampon et ses alentours et à empêcher la reprise des combats. Les rapports entre forces adverses sont généralement restés calmes. Les violations de la ligne de cessez-le-feu dans la région de Nicosie ont provoqué des tensions politiques. Ailleurs dans la zone tampon, des activités civiles telles que l'agriculture non autorisée et la chasse illégale ont donné lieu à des violations militaires.

15. En tout 414 violations militaires ont été enregistrées pendant la période considérée, contre 272 au cours de la période précédente et 332 durant la période du 21 juin au 18 décembre 2018. Le nombre de violations de la ligne de cessez-le-feu dans les zones contestées, commises en particulier par les forces turques, a plus que doublé par rapport à la période précédente, en particulier dans la zone située autour du point de passage de l'hôtel Ledra Palace à Nicosie. Des violations commises par la Garde nationale chypriote grecque ont également été enregistrées à plusieurs endroits le long de la zone tampon, notamment des avancées irrégulières de forces dans la région de Nicosie et des violations relatives aux armes lourdes dans quelques positions proches de la ligne de cessez-le-feu.

16. Les activités agricoles non autorisées ont continué de poser des problèmes de sécurité et, dans certains cas, ont entraîné un gonflement excessif des effectifs par les forces adverses et des menaces de détention des agriculteurs, en particulier de la part des forces turques. Les demandes d'appui adressées par l'UNFICYP aux parties, notamment aux services de police, en vue de régler ces problèmes sont souvent restées sans réponse.

17. La Force est restée préoccupée par le problème de la chasse illégale dans la zone tampon ; 122 incidents ont été enregistrés durant la période considérée, contre 56 au cours de la période du 21 juin au 18 décembre 2018. Il est à noter que les chasseurs portaient souvent des treillis, ce qui risquait fortement d'induire en erreur les forces adverses. La Force a continué de traiter ces violations de manière responsable mais, là encore, l'appui des parties est resté limité.

18. Dans l'ensemble, la mission a observé une diminution notable du nombre de chantiers de construction militaires, de manœuvres et de violations liées aux armes, ce qui est encourageant. La diminution du nombre de violations liées aux chantiers

peut être attribuée au fait que les violations potentielles sont repérées plus rapidement grâce aux patrouilles aériennes et aux patrouilles terrestres conjointes des composantes militaire et de police de la Force et à la vidéosurveillance, ainsi qu'à l'intervention rapide des équipes de liaison de la Force.

19. La zone à statut spécial de Strovilia est restée source de tensions et de préoccupation, 37 violations du statu quo ayant été observées au cours de la période considérée (contre 49 au cours de la période précédente). La construction d'un nouveau point de contrôle par les forces turques au centre de la route devant le poste de liaison de Strovilia a exacerbé les tensions politiques et suscité des protestations de la part de la Force. Les positions militaires établies par les forces adverses à l'intérieur de la zone tampon et à Strovilia, en violation du statu quo, sont restées en place et sont considérées comme des violations persistantes.

20. Au cours de la période considérée, Varosha a fait l'objet d'une attention accrue en raison des déclarations publiques faites par la partie chypriote turque et des visites de haut niveau organisées dans la zone fermée par les autorités du nord. Les forces turques ont continué de limiter la présence et les déplacements de l'UNFICYP à Varosha. Cette dernière a continué d'utiliser toutes les technologies à sa disposition, notamment l'imagerie satellitaire, pour améliorer la surveillance et la communication de l'information dans ce domaine sensible. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

21. Le 26 février 2019, à titre de mesure de confiance entre les parties, les dirigeants ont accepté la proposition de la Force visant à déminer neuf zones potentiellement dangereuses de part et d'autre de la zone tampon. Au 5 décembre 2019, 18 zones potentiellement dangereuses avaient été nettoyées par les parties, en coopération avec le Service de la lutte antimines de l'ONU.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

22. L'UNFICYP a continué de gérer l'activité civile dans la zone tampon en vue de prévenir les tensions. Elle est restée en charge du système de permis pour les activités dans la zone tampon, notamment l'agriculture. Elle a délivré, selon les cas, des permis limités dans le temps et spécifiques à un lieu. Comme indiqué plus haut, de nombreuses activités ont été entreprises sans l'autorisation de la Force, ce qui a accru le risque d'affrontement entre civils ou entre forces adverses et civils, en particulier lorsque les activités se déroulaient à proximité de positions militaires. Au total, la mission a approuvé 545 permis (nouveaux ou renouvelés) pour des activités civiles (agriculture ou pâturage, construction, entretien des équipements collectifs), contre 563 pendant la période précédente et 526 au cours de la période du 21 juin au 18 décembre 2018.

23. Les frictions entre parties ont persisté entre autres en raison des chantiers de construction non autorisés dans la zone tampon, comme les travaux entrepris par les autorités chypriotes turques en août 2019 au niveau du point de passage de la rue Ledra à Nicosie, qui ont fait l'objet de protestations de la part de la Force. L'université de Pyla a continué de fonctionner sans l'autorisation de la Force. En outre, un grand projet de construction non autorisé lié à l'université s'est poursuivi, bien que la Force ait fait part de son inquiétude à ce sujet à de hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères de la République de Chypre, comme elle l'avait fait au cours de la période précédente (S/2019/562, par. 21).

24. La Force a continué d'effectuer des patrouilles de police préventives ou ciblées et de mener des activités de liaison et de dialogue, en particulier dans les secteurs sensibles de la zone tampon. Des patrouilles ciblées ont également été menées

conjointement avec les forces de l'ordre pour faire face, entre autres, à la chasse illégale et à d'autres formes d'incursion dans la zone tampon, aux décharges sauvages, au vol, à la contrebande et à l'arrivée d'immigrant sans papiers dans la zone tampon. Depuis juillet, la Force effectue également des patrouilles quotidiennes axées sur la prévention des incendies, ainsi que des patrouilles ciblées de lutte contre les décharges sauvages et le braconnage. Ces patrouilles sont menées suivant les pratiques de police de proximité qui sont promues dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, pour faire en sorte que les soldats de la paix tiennent mieux compte des besoins des personnes qu'ils servent sur le terrain.

25. La Force a continué de jouer, par l'intermédiaire de la salle de communication mixte, le rôle essentiel d'interface entre les services de police compte tenu de l'absence de contacts directs entre ceux-ci. La salle a participé à 221 échanges d'informations entre les deux parties. La Force a également facilité trois remises de suspects ressortissants de pays tiers d'une partie à l'autre.

26. Du 1er au 3 octobre, la Force et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont tenu une formation sur les droits de l'homme et sur les activités de police des Nations Unies à l'intention du personnel de police de la Force et de policiers des deux communautés chypriotes, qui y ont participé à titre personnel. La formation a contribué à améliorer les connaissances des participants et à renforcer la confiance entre eux.

27. Par l'intermédiaire de leurs moukhtars et des autorités locales, les habitants de Pyla, seul village bicommunautaire de la zone tampon, ont exprimé leur préoccupation croissante face à la détérioration perçue de l'ordre public dans le village. La Force a continué de collaborer avec les deux services de police pour lutter contre les activités criminelles à Pyla, dans lesquelles étaient souvent impliquées des membres des deux communautés. Elle a également continué d'étudier la possibilité de mettre en place un système de coordination local qui permettrait aux services de police d'intervenir en temps voulu, avec l'aide de la Force, pour lutter contre les activités illicites, notamment la prostitution, le jeu ou le trafic et contre les entreprises opérant sans licence.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

28. Après la clôture de la Conférence sur Chypre à Crans-Montana en juillet 2017, les échanges entre les communautés sont restés peu nombreux et le nombre d'initiatives de la société civile en faveur du processus de paix a diminué. La Force a continué de soutenir les groupes de la société civile des deux principales communautés qui s'efforçaient ensemble de rallier l'opinion publique à la cause de la paix et d'instaurer la confiance. Ne pouvant consacrer que de modestes ressources à de telles activités, elle s'est efforcée de créer un effet multiplicateur en facilitant la création de liens entre des groupes et des organisations de même sensibilité des deux côtés de la ligne de séparation et en entretenant ces relations.

29. En s'appuyant sur des sondages récents, la Force a recensé quatre domaines thématiques susceptibles d'intéresser les Chypriotes des deux communautés : l'éducation à la paix ; l'environnement ; les jeunes et l'entrepreneuriat ; les questions de genre et le rôle des femmes. Elle a donc concentré son soutien sur des initiatives dans ces domaines, notamment en mettant en relation des donateurs potentiels avec des représentants de la société civile, dans le but de créer un effet multiplicateur. Au cours de la période considérée, la Force a appuyé 487 manifestations intercommunautaires, qui ont mobilisé un total de 9 945 participants des deux parties. Tenu du 27 au 29 septembre, le quatrième Rallye automobile international de Chypre,

dont le parcours a franchi les lignes de cessez-le-feu sous les remparts vénitiens de la vieille ville de Nicosie, a revêtu une importance particulière ; la course a attiré 1 000 spectateurs. Les manifestations de ce type permettent aux Chypriotes des deux parties, qui ne se seraient pas forcément rencontrés autrement, de se rassembler autour d'un centre d'intérêt commun. Sachant que les activités visant à relier les communautés ne peuvent se limiter à Nicosie et ses alentours, la Force a intensifié ses activités dans la région de Famagouste. Elle a travaillé avec des représentants d'organisations de la société civile locales, notamment des organisations de femmes, tant dans le village bicommunautaire de Pyla qu'ailleurs.

30. Les comités techniques sont restés d'utiles vecteurs de dialogue entre les parties, conçus pour renforcer la confiance et améliorer la vie quotidienne des Chypriotes à divers égards. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur ma mission de bons offices en date du 14 novembre 2019, les comités techniques ont relancé leurs travaux et ont contribué à l'enrichissement des échanges (S/2019/883, par. 37). Pendant la période considérée, 11 des 12 comités se sont réunis au moins une fois, certains se réunissant une fois par semaine et d'autres plus sporadiquement.

31. Le Comité technique de la culture a poursuivi la restauration des œuvres d'art et des enregistrements audiovisuels qui ont été échangés le 3 septembre 2019 en vue d'une exposition qui sera ouverte au public au début de cette année. Le Comité technique chargé des questions humanitaires a continué de se réunir régulièrement pour se pencher sur des questions d'ordre humanitaire touchant l'île.

32. Le 22 novembre, le Comité technique de la gestion des crises a achevé un projet visant à sensibiliser les étudiants des communautés chypriote grecque et chypriote turque du village bicommunautaire de Pyla à la préparation aux situations de crise, en particulier aux tremblements de terre et aux incendies. Le projet a été mis en œuvre en étroite collaboration avec le Comité technique de l'éducation, ce qui montre que les comités peuvent coopérer et entreprendre des initiatives communes.

33. Le Comité technique de l'éducation a continué de promouvoir l'éducation pour la paix dans toute l'île dans le cadre du programme de volontaires « Imagine », lancé par l'organisation non gouvernementale Association for Historical Dialogue and Research (Association pour le dialogue et la recherche historiques). Le 16 décembre, les deux dirigeants ont participé ensemble à la conférence des chefs d'établissement organisée par le Comité technique de l'éducation dans le cadre du programme « Imagine ». S'adressant aux enseignants chypriotes grecs et chypriotes turcs, ils se sont tous deux félicités des initiatives prises par le Comité. Le dirigeant chypriote grec a engagé les enseignants à continuer d'inculquer à leurs élèves un esprit critique, afin qu'ils deviennent des citoyens qui chercheraient des solutions novatrices aux défis de l'avenir, et a souligné combien l'éducation était importante pour combattre le racisme et instaurer une culture de paix. Le dirigeant chypriote turc a également évoqué l'importance de l'édification d'une culture de paix à Chypre et souligné la valeur essentielle de l'éducation à cet égard. Il a également parlé de l'importance du dialogue pour tenter de résoudre les différends et de la nécessité de respecter l'égalité, les identités multiples et le pluralisme.

34. Les nouvelles activités prévues pour l'année scolaire 2019/20 comprennent l'élaboration de matériels pédagogiques promouvant la consolidation de la paix et le dialogue interculturel, qui seront mis à l'essai dans plusieurs écoles de chaque communauté, et des voyages d'étude bicommunautaires dans des lieux d'intérêt des deux côtés de l'île. En revanche, les dirigeants n'ont pour l'instant donné suite qu'à une petite partie des recommandations qui leur ont été adressées par le Comité technique de l'éducation en juin 2017. De même, aucun progrès n'a été accompli pour ce qui est de lever les obstacles à la paix dans les ouvrages scolaires, dont les manuels, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2483 (2019).

35. Les chefs religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement à la consolidation de la paix et à la réconciliation, dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède. Les chefs religieux, qui se réunissent régulièrement depuis mars 2011, ont coopéré avec le HCDH et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour défendre la liberté de religion. Ils ont organisé des cours de langue (turc et grec) et des séminaires thématiques sur les droits de l'homme, la sensibilisation à la religion et les questions de genre et soutenu avec succès l'organisation de pèlerinages des deux côtés de la ligne de démarcation.

36. Les dirigeants et représentants des partis politiques chypriotes turcs et chypriotes grecs se sont réunis à cinq reprises sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie, et cinq autres réunions ont eu lieu au niveau des sous-comités. Ils ont établi des liens informels avec les représentants des sections jeunesse des partis politiques et avec les représentants des jeunes des groupes religieux minoritaires (maronites, arméniens et latins), qui ont participé à la réunion de leur sous-comité en novembre.

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

37. Poursuivant ses activités de coordination avec les deux parties, l'UNFICYP a facilité l'organisation de 42 offices religieux et autres commémorations, dont 39 ont eu lieu dans le nord et 3 dans la zone tampon. Pendant la période considérée, 53 % des demandes adressées aux autorités chypriotes turques par l'intermédiaire de la Force ont été approuvées, contre 78 % pour la période précédente. Deux sites religieux supplémentaires situés dans le nord, à savoir l'église Ayia Paraskevi d'Angastina/Aslanköy et l'église Panayia de Lysi/Akdoğan, qui étaient fermées au public depuis 1974, ont été rouverts aux fidèles. La tenue d'offices en ces lieux a été saluée comme une initiative positive, mais le vol d'un drapeau par un Grec chypriote venu assister au service de Lysi/ Akdoğan a mis l'opinion publique du nord en émoi, bien que le drapeau ait finalement été rendu et que l'auteur des faits ait présenté ses excuses. En partenariat avec les responsables du volet religieux du processus de paix à Chypre, la Force a organisé, le 13 août et le 11 novembre, des pèlerinages à la mosquée Hala Sultan Tekke de Larnaca auxquels ont respectivement participé 305 et 426 pèlerins. Le 8 août, la Force a facilité le passage de 840 Chypriotes turcs vers l'enclave de Kokkina par le point de passage de Limnitis/Yeşilırmak, à l'occasion d'une commémoration annuelle.

38. Autre fait positif, à la suite de la neutralisation d'engins non explosés dans les églises Saint Jacob et Saint George et de la certification des sites par le Service de la lutte antimines, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé un projet de restauration visant à stabiliser ces édifices du XVe et du XVIe siècle.

39. La Force a continué de veiller au bien-être des communautés chypriotes grecque et maronite et de leurs membres, dans le nord, et des Chypriotes turcs, dans le sud, et d'assurer leur accès à des services essentiels en effectuant des visites à domicile et dans les écoles, des livraisons d'aide humanitaire et des visites dans les lieux de détention. La question de l'approbation des enseignants et des manuels scolaires des écoles chypriotes grecques de Karpas est restée source de tensions entre les parties et la Force a mené des activités de liaison pour tenter d'aplanir les différends et de limiter les incidences de la situation sur le fonctionnement des établissements scolaires.

40. Dans son quinzième rapport sur l'application du règlement n° 866/2004 du Conseil européen (dit « règlement relatif à la ligne verte »), en date du 5 juillet 2019, la Commission européenne a indiqué que la valeur des échanges avait augmenté de

1,4 % en 2018 et que la ligne verte restait une base réaliste permettant la circulation de marchandises et de personnes de part et d'autre de la ligne mais qu'elle restait préoccupée par le faible niveau des échanges commerciaux en général. Elle a estimé que la suppression de certains obstacles au commerce mentionnés dans son rapport devrait permettre d'augmenter considérablement les échanges commerciaux via les sept points de passage situés le long de la ligne verte. Elle a noté que la Chambre de commerce et d'industrie de Chypre et la Chambre de commerce chypriote turque avaient poursuivi leur étroite coopération dans l'optique de faire profiter les deux communautés des avantages qui en découlaient et a dit espérer que le travail de ces deux entités permettrait de renforcer les liens économiques.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

41. L'année 2019 a été marquée à Chypre par un nombre record de demandes d'asile. À la fin du mois d'octobre 2019, 11 217 personnes avaient demandé l'asile, contre 7 761 personnes pour toute l'année 2018. Avec 18 731 personnes attendant l'issue de l'instruction de leur dossier, Chypre est resté, pour la troisième année consécutive, le pays de l'Union européenne dans lequel le nombre de demandeurs d'asile rapporté au nombre d'habitants est le plus élevé.

42. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1 381 personnes en quête d'asile sont arrivées par la mer, sur des bateaux en provenance du Liban et de Turquie ou sur de plus grands navires civils. Une poignée de bateaux transportant des réfugiés syriens a accosté dans le sud de Chypre et a reçu l'assistance des garde-côtes, mais la grande majorité d'entre eux ont abordé dans la partie nord de l'île. Pendant la période considérée, des personnes en quête d'asile originaires d'Afrique sont arrivées en nombre, dissimulées dans des conteneurs acheminés sur de grands navires civils en provenance d'Égypte et de Libye.

43. Les demandeurs d'asile arrivés le plus récemment sont en majorité des Syriens d'abord entrés dans la partie nord de Chypre au moyen de « visas » de tourisme ou de « visas » étudiants. À la fin du mois de juin, les autorités chypriotes turques ont imposé une obligation de « visa » aux ressortissants syriens. Le Gouvernement de la République de Chypre, quant à lui, revoit actuellement ses politiques dans l'optique de lutter contre les migrations clandestines aux points de passage et le long de la zone tampon. Les capacités d'accueil du sud sont dépassées face à ces arrivées massives et, par conséquent, de plus en plus de demandeurs d'asile se retrouvent à la rue.

44. L'augmentation du nombre de migrants en situation irrégulière et de réfugiés qui traversent clandestinement la zone tampon par ses zones poreuses commence à poser des difficultés à l'UNFICYP, qui n'a ni les capacités juridiques ni les moyens logistiques de surveiller toutes ces incursions ou de les empêcher.

G. Égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité

45. Afin d'assurer la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes du processus de paix, dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix et en application de la résolution 2483 (2019) du Conseil de sécurité, l'UNFICYP a prêté son concours à ma mission de bons offices à Chypre, dans le cadre de laquelle ont été lancées les premières consultations relatives à l'étude d'impact socioéconomique tenant compte de la problématique femmes-hommes demandée par le Conseil dans sa résolution 2453 (2019). La période considérée a également été marquée par la reprise des travaux du Comité technique bicommunautaire de l'égalité des sexes, facilitée par ma mission de bons offices et par la Force. Le Comité a recensé les initiatives pouvant

être lancées pour renforcer la confiance entre les communautés et commencé à examiner les moyens de donner suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité concernant l'élaboration d'un plan d'action promouvant la participation des femmes aux pourparlers de paix.

46. Les organisations féminines de la société civile ont également pris des mesures visant à favoriser la prise en compte de leurs perspectives dans les efforts de paix. Il convient de noter que pendant la période en cours, la Force a contribué à l'organisation d'une nouvelle manifestation-débat consacrée à l'autonomisation des femmes et au rôle que celles-ci avaient à jouer dans le processus de paix. À cette occasion, des représentantes de la société civile ont lancé une pétition dans laquelle il était demandé que les pourparlers reprennent et que les femmes soient véritablement associées au processus de paix. Cette pétition a été largement diffusée dans l'ensemble de la société civile puis soumise aux bureaux des responsables chypriotes grec et turc.

47. Le 5 octobre, des organisations de la société civile du nord et du sud ont organisé dans la zone tampon le premier festival intercommunautaire « United by Colours », symbole de leur collaboration officielle à l'appui de la promotion des droits de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe sur l'île. À l'occasion de l'édition 2019 des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, la Force a publié sur les médias sociaux une vidéo dans laquelle étaient présentés les enjeux de la lutte contre la violence de genre, les conséquences de ce phénomène et les initiatives menées à cet égard par les femmes chypriotes.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

48. Au 18 décembre, les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, appuyé par l'ONU et mandaté pour récupérer, identifier et restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963/64 et de 1974, avaient exhumé les restes de 1 230 personnes des deux côtés de l'île. À ce jour, les dépouilles de 968 des 2 002 personnes disparues ont été identifiées et rendues à leurs familles respectives, dont 29 au cours de la période considérée. En 2019, les restes de 27 personnes ont été exhumés (dont six pendant la période considérée), contre 13 en 2018 et 41 en 2017. En juin 2019, le Comité a été autorisé à accéder à 30 zones militaires du nord susceptibles de renfermer des sites d'inhumation. Les travaux d'excavation menés dans sept sites n'ont pas abouti à la découverte de dépouilles. Des fouilles pourront avoir lieu dans neuf autres sites dans les prochains mois.

49. Pour retrouver d'autres lieux d'inhumation éventuels de personnes disparues, le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays et organisations qui disposaient d'une présence militaire, policière ou humanitaire à Chypre en 1963/64 et 1974. Pendant la période considérée, le Comité a procédé à des recherches approfondies dans les archives de l'ONU à New York et à Nicosie et fini d'examiner les archives du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève. Si l'ONU et le CICR ont fait des efforts louables pour permettre au Comité d'accéder à leurs archives, y compris aux documents classifiés, les parties directement impliquées n'ont communiqué que très peu de données d'archives concernant d'éventuels lieux d'inhumation. Compte tenu du nombre de militaires turcs qui avaient été déployés en 1974 et de la longueur de la ligne de front à l'époque, la coopération avec l'armée turque sur la question de l'accès aux archives militaires est restée cruciale dans l'optique de la localisation d'autres sites d'inhumation. Le Comité a également continué de coopérer avec la police de Chypre concernant des dossiers complexes relatifs à des personnes portées disparues en 1963 et 1964.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

50. L'UNFICYP a continué de promouvoir l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a collaboré activement avec la Section régionale déontologie et discipline pour coordonner et suivre les activités liées à la prévention des fautes, notamment de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et à l'application de mesures de réparation et de la politique de tolérance zéro. Lors de la période considérée, 25 sessions de formation au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies comprenant notamment un volet sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ont été organisées à l'intention des nouveaux membres du personnel militaire, policier et civil et des prestataires de service.

51. Pendant la période considérée, la Force n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Deux nouvelles allégations de faute portées contre deux membres de son personnel pour des faits de nature différente ont été enregistrées.

VI. Aspects financiers et administratifs

52. Par sa résolution 73/314, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, un crédit d'un montant de 50,8 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Force, comprenant une contribution volontaire d'un montant correspondant à un tiers du montant net du crédit approuvé, soit 17,1 millions de dollars, versée par le Gouvernement chypriote, et une contribution volontaire du Gouvernement grec, d'un montant de 6,5 millions de dollars.

53. Au 19 décembre 2019, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 17,9 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 142,0 millions de dollars.

54. Le remboursement des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2019.

VII. Observations

55. Dans les rapports récents sur ma mission de bons offices, j'ai indiqué que l'absence de règlement de la question de Chypre n'était pas tenable. Je maintiens cette conviction**.** Le fait que les négociations n'aient pas repris depuis juillet 2017 ne signifie pas que la situation sur l'île n'a pas évolué, tant au niveau politique que du point de vue de la situation dans la zone tampon. Comme cela a été souligné dans le cadre de mon initiative Action pour le maintien de la paix, il existe un lien direct entre les mandats des opérations de maintien de la paix et ceux des missions de bons offices : en prévenant l'escalade des tensions sur le terrain, les premières contribuent à créer les conditions de l'émergence de solutions politiques aux conflits, tandis que les secondes accompagnent les progrès accomplis vers un accord politique et participent ainsi à l'apaisement et à la stabilisation de la situation. En ce qui concerne Chypre, je constate que les tensions sur le terrain se sont progressivement accentuées depuis la clôture de la Conférence sur Chypre de Crans-Montana.

56. À l'issue des entretiens francs et ciblés que j'ai tenus avec les deux dirigeants lors de la réunion que j'ai organisée à Berlin le 25 novembre, je garde l'espoir qu'une solution durable au problème de Chypre puisse être trouvée. Je me félicite que les deux dirigeants soient résolus et déterminés à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 716 (1991). Comme nous l'avons dit à Berlin, nous ne pouvons pas nous permettre de reproduire éternellement les mêmes schémas. Je réaffirme l'engagement que j'ai pris d'étudier, avec le responsable chypriote turc, le responsable chypriote grec et les puissances garantes, la possibilité de convoquer, en temps opportun, une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU. À cet égard, j'exhorte encore une fois les dirigeants, les puissances garantes et les autres parties intéressées à faire bon usage de la prochaine période.

57. Je continue de suivre de près et avec préoccupation l'évolution de la situation concernant les hydrocarbures. J'ai souligné à de nombreuses reprises que les ressources naturelles découvertes à Chypre et alentour devraient profiter aux deux communautés, ce qui devrait inciter toutes les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable et acceptable par tous. Gardant à l'esprit que toutes les parties ont exprimé leur volonté d'atteindre cet objectif, je demande à nouveau une action résolue visant à éviter toute nouvelle escalade et à désamorcer les tensions.

58. Des progrès concrets ont été faits au cours de l'année écoulée dans la mise en œuvre des mesures de confiance convenues et les parties ont formulé des propositions et des idées concernant d'autres mesures qui pourraient être prises, mais il convient d'approfondir les discussions et de continuer à faire des progrès à cet égard. Il importe que les parties continuent de faire preuve de bonne volonté et redoublent d'efforts pour créer des conditions propices au succès du processus de négociation, raviver l'espoir de parvenir à un règlement et ouvrir la voie à l'instauration d'une paix durable. L'UNFICYP et ma mission de bons offices à Chypre resteront à la disposition des parties pour les aider dans cette entreprise.

59. Le Conseil de sécurité a régulièrement demandé aux responsables de s'abstenir de tout discours susceptible d'attiser la méfiance entre les communautés et insisté sur le fait qu'il convenait d'améliorer le climat général et de préparer les communautés à un règlement du conflit, tout en soulignant l'importance que revêtait l'éducation à la paix. Alors que 45 années se sont écoulées depuis le cessez-le-feu et la partition de fait de Chypre, la plupart de ces conditions essentielles à la réconciliation restent malheureusement encore à réunir. Je me fais donc l'écho des appels lancés à cet égard par le Conseil et notamment de la demande qu'il a adressée aux deux responsables tendant à ce que ceux-ci appuient davantage la participation de la société civile aux efforts de paix et lui garantissent un rôle véritable. J'exhorte les parties à en faire chacune davantage pour promouvoir et soutenir les initiatives de renforcement des liens entre les populations et témoigner ainsi de leur attachement véritable à la recherche d'une solution.

60. Je demande aux autres personnalités influentes de l'île, qu'elles soient issues des sphères politique, économique, religieuse, artistique ou autres, d'œuvrer en faveur du rapprochement des communautés. Compte tenu du niveau élevé de scepticisme et de désengagement de la société vis-à-vis du processus de paix et du fait que les communautés vivent séparées depuis maintenant plus de trois générations, les Chypriotes doivent redoubler d'efforts pour se remobiliser en faveur de la paix et franchir le pas de la réconciliation. Parallèlement, il importe que les responsables politiques et autres personnalités influentes luttent contre les actes de provocation et les incitations à la haine et les dénoncent sans équivoque.

61. Malgré mes appels répétés et ceux du Conseil de sécurité, les efforts déployés afin de parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et d'enrichir et d'approfondir les liens économiques et culturels et d'autres formes de coopération restent limités. L'application intégrale du règlement (CE) nº 866/2004 du Conseil européen relatif à la ligne verte permettrait d'augmenter le volume des échanges et doit faire l'objet d'efforts renouvelés. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée à l'approfondissement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, peut favoriser la confiance entre les communautés et contribuer à rassurer les Chypriotes turcs, qui craignent de se retrouver isolés.

62. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et non gouvernementaux continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si l'on s'en tient à la politique des Nations Unies à l'égard de Chypre et si les décisions du Conseil de sécurité sur cette question sont respectées, ces préoccupations ne devraient pas constituer en soi un obstacle insurmontable au resserrage de la coopération. Alors que les parties explorent de nouvelles possibilités de renforcement de la confiance et de la coopération, je les encourage vivement à trouver des moyens novateurs de surmonter ces obstacles en vue de réaliser de véritables progrès et d'en faire profiter concrètement leurs communautés. L'ONU demeure pleinement déterminée à leur fournir l'accompagnement et l'appui nécessaires.

63. Je me félicite que les deux parties se soient déclarées en faveur de la création d'un mécanisme de liaison militaire mais déplore qu'elles n'aient pas pu surmonter leurs divergences concernant les modalités de son fonctionnement. J'exhorte les parties à collaborer avec ma Représentante spéciale pour établir ledit mécanisme sans plus attendre et à lancer ainsi la mise en œuvre d'une mesure clef de renforcement de la confiance au niveau militaire et, partant, à satisfaire les attentes exprimées à cet égard par le Conseil de sécurité. Je rappelle que les deux dirigeants étaient parvenus, en 2008, à un accord relatif à la création d'un mécanisme de coopération dans les situations de crise relevant du Comité technique de la gestion des crises. Je les exhorte à donner suite à cet accord. J'exhorte également les parties à faire l'effort d'examiner les domaines de la sphère civile dans lesquels elles pourraient collaborer ou renforcer leur collaboration, en particulier pour ce qui est du maintien de l'ordre, notamment à Pyla. Parmi les progrès accomplis dans ce domaine du maintien de l'ordre, on peut citer en particulier la systématisation de la procédure de remise d'une partie à l'autre, par l'intermédiaire de la Force, des suspects originaires de pays tiers. Les parties devraient faire fond sur ces premiers progrès pour veiller à ce que les criminels ne profitent pas de la séparation de fait de l'île de Chypre.

64. Je remercie le Conseil de sécurité de s'être enquis, dans sa résolution 2483 (2019), de la meilleure façon de renforcer le rôle de la Force dans la zone tampon pour apaiser les tensions. La mission a récemment procédé à une refonte stratégique et tactique de son mode opératoire afin de renforcer ses capacités de prévention, compte tenu notamment des résultats de l'examen stratégique de 2017. Cela étant, l'initiative Action pour le maintien de la paix est fondée sur le constat avéré que le succès des opérations de maintien de la paix est fonction de la solidité du contrat politique conclu entre les États Membres et les missions sur le terrain. Il est donc indispensable que les États Membres concernés, y compris ceux qui siègent au Conseil de sécurité, soutiennent l'action de la Force si l'on veut renforcer la capacité de celle-ci à apaiser les tensions.

65. Je suis préoccupé par le fait que les parties continuent de faire fi des pouvoirs dévolus à la Force, en particulier dans la zone tampon. J'en veux pour preuve les

progressions de troupes, les modifications du statu quo et les chantiers de construction non autorisés à Nicosie, Pyla et Strovilia. Comme le Conseil de sécurité l'a maintes fois répété, l'aide-mémoire est le document de référence dans lequel sont définies les pratiques à suivre par l'UNFICYP pour prévenir toute reprise des combats et contribuer au maintien de l'ordre et au retour à une situation normale. Reprenant à mon compte les propos du Conseil de sécurité, j'exhorte toutes les parties à appliquer les dispositions de l'aide-mémoire et notamment à respecter l'interdiction de survol de la zone tampon et le tracé des lignes de cessez-le-feu tel qu'il a été défini par la Force. Dans le même ordre d'idées, je déplore les restrictions à la liberté de circulation dont le personnel de la Force a fait l'objet à Varosha et à Strovilia et demande que la capacité de la mission à effectuer des patrouilles et à exécuter les activités prescrites soit pleinement restaurée.

66. La Force consigne toutes les violations observées et entretient le dialogue avec les parties en vue de régler les problèmes qui se posent. Elle a toutefois constaté que certaines violations et leurs conséquences étaient dramatisées sur la scène politique et dans les médias, ce qui avait pour effet d'attiser les tensions et la méfiance. Je déplore toutes les tentatives d'instrumentalisation des violations enregistrées et je demande aux parties d'œuvrer de manière constructive avec l'UNFICYP pour empêcher ces violations et d'éviter d'exacerber encore les tensions. Je suis également au regret de constater que les incursions civiles non autorisées et les comportements provocateurs occasionnels persistent dans la zone tampon et continuent d'avoir un impact direct sur les violations militaires, par exemple sous la forme d'activités agricoles non autorisées pratiquées par des Chypriotes grecs à proximité des positions des forces turques ou par des Chypriotes turcs sur des terrains qu'ils ne sont pas autorisés à exploiter.

67. Pendant la période considérée, la Force a continué de jouer un rôle essentiel en répondant aux violations et aux tensions de faible intensité par des efforts de suivi, de dialogue et de liaison. Le maintien de sa présence reste indispensable à l'instauration de conditions propices à un règlement politique. Sachant combien la Force continue de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité, je recommande au Conseil de sécurité de proroger son mandat jusqu'au 31 juillet 2020.

68. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer le travail des deux missions des Nations Unies à Chypre, du PNUD et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à la mise en œuvre de diverses mesures de confiance. Je remercie également les 36 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, ou les deux, à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

69. Je tiens à remercier Elizabeth Spehar pour son action en sa qualité de Représentante spéciale à Chypre, de Chef de la Force et de Conseillère spéciale adjointe pour Chypre. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

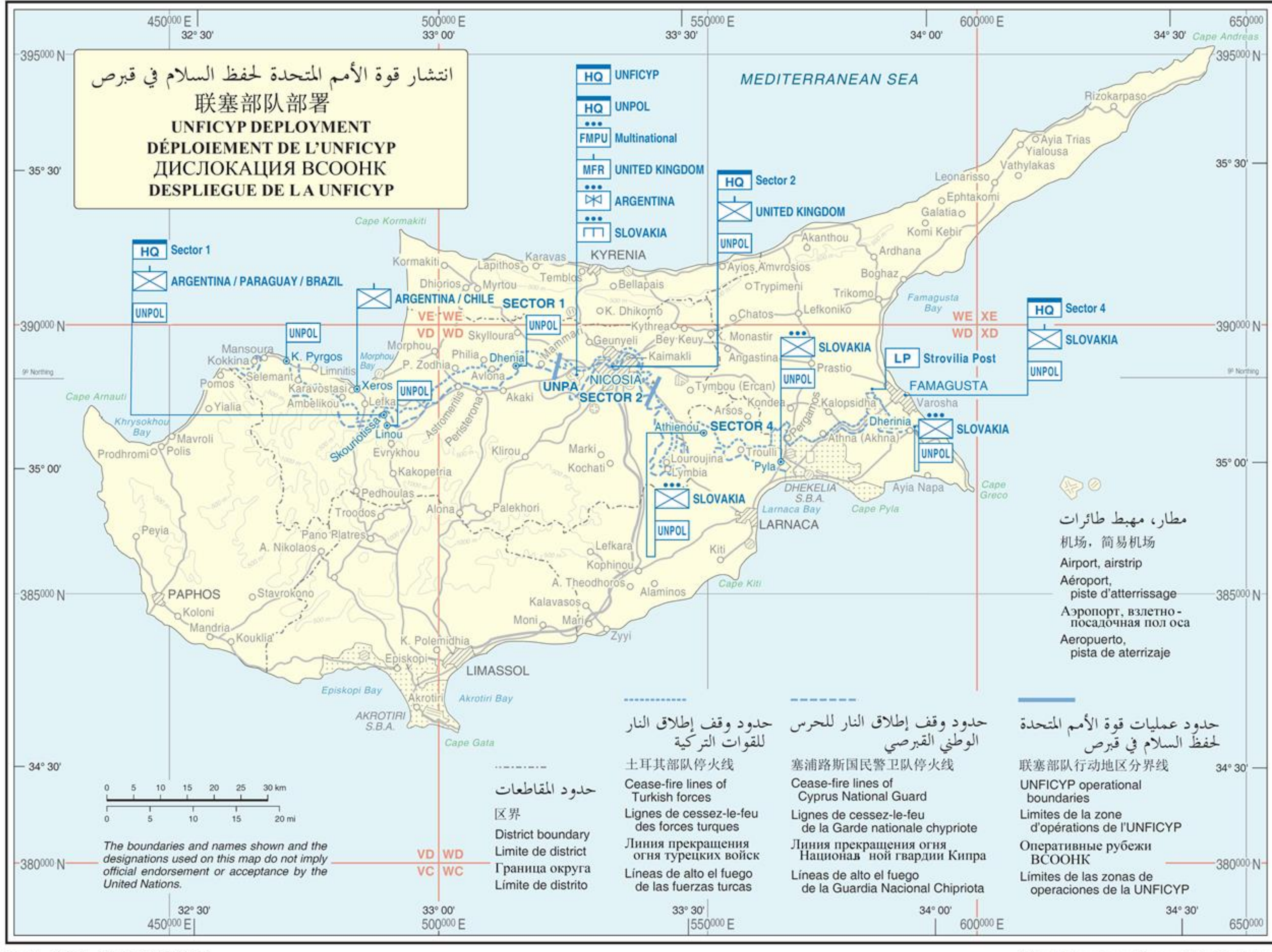
Annexe

Pays fournissant des contingents ou du personnel de police à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (au 18 décembre 2019)

Pays	*Personnel militaire*
Argentine	243
Australie	2
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Chili	12
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Hongrie	12
Inde	1
Pakistan	2
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	257
Serbie	3
Slovaquie	241
Ukraine	1
Total[a]	**795**

Pays	*Personnel de police*
Bosnie-Herzégovine	6
Bulgarie	3
Chine	4
Fédération de Russie	6
Inde	5
Irlande	12
Italie	4
Jordanie	3
Lituanie	1
Monténégro	1
Roumanie	5
Serbie	2
Slovaquie	5
Suède	2
Ukraine	7
Total	**66**

[a] La composante militaire se compose de 700 hommes et 94 femmes. La composante Police compte 37 hommes et 29 femmes.



Map No. 2930 Rev. 99 UNITED NATIONS
July 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology
Geospatial Information Section